LE RÉSEAU DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Comité 21

dépêche spéciale
Nagoya

N°7 - 29 octobre 2010

les adhérents du Comité 21 en direct de Nagoya !

Le Comité 21 relaie les initiatives de ses adhérents « en direct de Nagoya » : billet d'humeur, vidéo, bulletin d'information, communiqué, article de presse, blog…

N'hésitez pas à nous faire part de vos actions !

Ligue ROC : « vers un accord à Nagoya » – *29 octobre*

La conférence de Nagoya se poursuit et une plénière est programmée pour continuer, et on l'espère, boucler le plan stratégique.
Les discussions sont très difficiles sur le chiffrage des objectifs, que ce soit sur la réduction de la disparition des habitats, les aires protégées par exemple, ou encore l'objectif 20 sur les financements. Mais Nagoya a déjà apporté une bonne nouvelle avec l'annonce par la Présidence japonaise **d'un accord entre les groupes régionaux sur le protocole Accès et partage des avantages (APA)**.
La Biodiversité se verrait donc dotée d'un protocole contraignant permettant de réguler l'accès aux ressources génétiques tirées de plantes, d'animaux ou de micro-organismes et de mieux partager les avantages qui en découlent. C'est un pas essentiel, tous les observateurs s'accordaient pour dire que c'était la clef d'un succès à Nagoya.
Sauf retournement de dernière minute (tout est toujours possible dans une plénière à 193 pays !), Nagoya semble donc s'orienter vers une issue positive qui marquerait une bonne nouvelle pour la biodiversité mais aussi plus globalement pour les questions environnementales à l'international.
Consulter le dossier Nagoya de la Ligue ROC

Le Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable (CIRIDD), et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) cofondateurs de Médiaterre s'associent avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) pour assurer la couverture de la COP 10

Les Etats s'entendent sur la plupart des objectifs du Plan stratégique contre la perte de biodiversité – *29 octobre*

L'avant dernier jour de la COP-10, **les négociateurs ont tenté de résoudre les dernières questions en suspens du projet de décision concernant le Plan stratégique 2011-2020 de la Convention. Parmi eux, l'important 20ème objectif du Plan, portant sur les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.** Deux nouvelles propositions de texte, élaborées par le Brésil et la Norvège, ont constitué le point de départ des discussions hier soir, donnant lieu à un vif débat sur la nature des objectifs (chiffrés ou non) à adopter.
La première option demande que les ressources, de toutes sources, soient augmentées de manière substantielle par rapport au niveau actuel, d'ici à 2020, pour atteindre au moins 200 milliards de dollars. La proposition de la Norvège n'inclut pas d'objectif chiffré ; les ressources (financières, humaines et techniques) devraient augmenter au moins conformément aux objectifs de la stratégie sur la mobilisation des ressources. La Suisse s'est opposée à la proposition du président du Groupe de travail d'inclure les deux options dans le texte, argumentant que les formulations vont à l'encontre des orientations politiques émises par les ministres suite aux consultations de haut niveau jeudi. Concernant la mobilisation des ressources, ces orientations appellent les Parties à accroitre le financement public, supplémenté par d'autres sources, mais aussi à évaluer les besoins actuels de financement. Cette évaluation devrait donner lieu, ultérieurement, aux objectifs chiffrés.

De nombreux pays en développement (tels que le Groupe africain et l'Inde) ont appuyé la proposition brésilienne, insistant sur le besoin d'objectifs chiffrés dès le départ. L'Union européenne a formulé une troisième alternative, en concordance avec les orientations ministérielles évoquées par la Suisse : d'ici à 2020, les ressources (financières, humaines et techniques) pour l'application efficace de la CDB et son plan stratégique 2011-2020 seront augmentées de manière significative, de toutes les sources, y compris les mécanismes financiers novateurs, par un processus consolidé et convenu, et par rapport à un niveau de référence. L'Australie et le Canada ont soutenu la proposition européenne. L'Australie a souligné l'importance de convaincre les ministres des finances du rationnel et de la faisabilité des objectifs chiffrés choisis.
Comme **cet échange de points de vue n'a pas abouti à un consensus**, le président du groupe a précisé que le débat et les options exprimées seront enregistrés dans le rapport final de la réunion.
Outre ces divergences non-résolues, **les négociateurs ont pourtant réussi à se mettre d'accord sur d'autres questions essentielles du plan**, par exemple : l'élimination des subventions néfastes pour la diversité biologique, l'utilisation durable des ressources naturelles, l'élimination de la surpêche, le contrôle des espèces exotiques envahissantes, la réduction des pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers, l'amélioration de l'état de conservation des espèces menacées, la sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, la restauration des écosystèmes dégradés. De plus, d'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs et son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, doivent être améliorées, largement partagées, transférées et appliquées.
Laura Baroni, envoyée spéciale **UICN**, pour l'IEPF

Quelle mission pour le futur Plan stratégique de la Convention sur la biodiversité biologique ? *– 28 octobre*

Travaillant tard dans la nuit**, les délégués à la COP-10 ont essayé de trouver un accord sur la mission du Plan Stratégique 2011-2020.** Le Plan, partie cruciale du paquet de décisions qu'on attend de la COP-10, devrait être adopté demain, 29 octobre, pendant la dernière session plénière de la réunion. Malgré les progrès de ces derniers jours, le texte que sera soumis demain à la considération des Parties contient encore plusieurs libellés entre crochets.
Les négociateurs se sont entendus cette semaine sur la vision globale du plan : "*Vivre en harmonie avec la nature où, d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, préservant les services écosystémiques, maintenant la planète en bonne santé et procurant des avantages essentiels à tous les peuples*". **Pourtant, ils n'ont pas pu trouver un consensus quant à sa mission**. Hier, l'Union européenne, l'Australie, les Iles du Pacifique, la Suisse et la Norvège ont appelé à un message politique fort, soutenant l'option "mettre fin, d'ici 2020" à l'érosion de la biodiversité. D'autres, tels que le Brésil, la Chine, le Groupe Africain, et l'Inde, ont appuyé l'option "dans la perspective de l'arrêt de l'érosion de la biodiversité d'ici 2020". Le Mexique a suggéré une troisième option : utiliser la formulation "mettre fin", mais sans y fixer une date butoir. Les discussions se sont poursuivies aujourd'hui, à partir d'une proposition de la Suisse, qui a réarrangé les mots existants :
" [Prendre des mesures efficaces et urgentes pour mettre fin [d'ici à 2020] à l'appauvrissement de la diversité biologique] afin de s'assurer que [d'ici à 2020] les écosystèmes sont résilients et continuent de fournir des services essentiels, assurant ainsi la variété de la vie sur la planète et contribuant au bien-être de l'humanité et à la réduction de la pauvreté.
Pour assurer ceci, les pressions sur la diversité biologique sont réduites, les écosystèmes sont restaurés, [les points de basculement sont évités,] les ressources biologiques sont utilisées de manière durable, les impacts économiques et sociaux de l'appauvrissement de la diversité biologique sont réduits au minimum, les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés d'une manière juste et équitable, les ressources financières suffisantes sont fournies, les capacités sont renforcées, les questions et valeurs de la diversité biologique sont intégrées, des politiques efficaces sont appliquées, les décisions sont prises sur des bases scientifiques solides."
La proposition a été favorablement accueillie par la plupart des pays. Faisant allusion aux objectifs financiers ou liés au renforcement des capacités, le Brésil a pourtant souligné l'importance de s'assurer que cet engagement ambitieux soit également réfléchi dans d'autres paragraphes. Le Groupe africain a aussi appuyé cette formulation, qui "fait preuve d'un engagement clair et collectif de toutes les parties." Certains pays ont pourtant été plus réticents à s'aligner à cette mission. Par exemple, le Mexique a souligné le côté irréaliste de l'horizon 2020 : même si les actions énumérées au deuxième paragraphe étaient entreprises, certaines causes de la perte de biodiversité, comme les changements climatiques, ne peuvent pas être éliminées d'ici 2020. La Thaïlande a remarqué que cette mission est contredite par un des objectifs du plan, qui demande une réduction "de moitié au moins", d'ici à 2020, du rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels.
De manière similaire, les Etats n'ont pas abouti à un accord sur le niveau d'ambition concernant les aires protegées. Les crochets sont maintenus autour des chiffres dans le 11ème objectif du Plan : d'ici à 2020, au moins 15%, 20% ou 25% des superficies terrestres et d'eaux

intérieures et 6%, 10% ou 20% des zones marines et côtières auront été conservées. **L'objectif portant sur l'augmentation des capacités (ressources humaines et de financement) d'application de la Convention reste également en suspens.**
Laura Baroni, envoyée spéciale **UICN**, pour l'IEPF
Le dossier de Médiaterre - **La page Focus d'Agora 21**

Atelier « Région Centre » de Pascale Rossler, *vice-présidente déléguée à la biodiversité, au tourisme, à la Loire et au patrimoine* *– 28 octobre*

Ce matin, la Région Centre a tenu un atelier sur le renforcement des autorités locales dans la protection de la biodiversité dans les bassins fluviaux.
Il s'agissait de présenter, les actions exemplaires de la région sur la Loire, en particulier celles du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, ainsi que l'expérience des coopérations décentralisées engagées entre la Région Centre, Luang Prabang au Laos, et Mopti au Mali.
A l'issue de cet atelier, de nouveaux contacts ont été établis notamment avec l'administration du Laos, et l'antenne lao de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).
Une réunion de travail s'est tenue par la suite et des pistes d'action évoquées, en présence d'un représentant du Secrétariat de la Convention, et du Directeur des Forêts du Laos.
Ces contacts, fructueux, permettront de nourrir la stratégie régionale de coopération internationale 2010 / 2014.

Des projets concrets en perspective, alors que les négociations piétinent….

Du côté des négociations internationales, si on est loin de la dramaturgie du sommet de Copenhague sur le climat, on ne peut s'empêcher de faire quelques parallèles : les négociateurs au bord de l'épuisement, des points de désaccord encore nombreux, des clivages importants sur les financements... De plus, **le niveau d'ambition des objectifs et actions à mettre en œuvre pour arrêter l'érosion de la biodiversité qui doivent être définis dans le plan stratégique 2011-2020 reste incertain**…
Cependant, la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Chantal Jouanno vient de dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas: après l'échec de Copenhague, les Etats ont une obligation d'aboutir !
Dans ce tableau un peu grisâtre, il est intéressant de noter l'importance croissante de la question de la valorisation économique de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes. La publication d'une étude sur l'économie de la biodiversité et des écosystèmes lors de la conférence y est sans doute pour quelque chose. Beaucoup sont convaincus que donner un prix à la nature permettra d'accélérer la prise de conscience des décideurs comme du grand public sur la nécessité de protéger la biodiversité.
Si cette question suscite des controverses, elle trouve des traductions concrètes dans les textes qui devraient être adoptés d'ici demain, avec notamment l'idée d'**intégrer la biodiversité (ou le capital naturel pour les économistes) dans la comptabilité nationale**. Ce serait une petite révolution, qu'il conviendra d'envisager avec beaucoup de vigilance...
Ce débat sur l'évaluation économique de la biodiversité a aussi été l'occasion de rappeler le lien fort entre la lutte contre la pauvreté et la lutte contre la perte de biodiversité (et le fort niveau de dépendance des populations les plus pauvres vis-à-vis des ressources naturelles). D'ailleurs, pour citer encore notre secrétaire d'Etat à l'Ecologie, le Sommet de Nagoya est le sommet de la lutte contre la pauvreté. A ce propos, elle a aussi fait part des engagements pris par Nicolas Sarkozy en termes de solidarité internationale. La France entend, d'ici 2012, tripler le volume de l'Aide Publique au Développement (APD) en faveur de la biodiversité (soit 200 millions d'euros), et plus largement, d'ici 2014, élever le financement pour la biodiversité à 500 millions d'euros.
Cela n'est pas sans me rappeler un certain discours de Nicolas Sarkozy en décembre 2009 à Copenhague. Après les promesses de financements sur le climat, voici de belles promesses sur la biodiversité et nous nous en réjouissons. Toutefois une question se pose : où la France va-t-elle trouver ces financements? Va-t-elle piocher à nouveau dans les prêts, valoriser des crédits déjà comptés par ailleurs ?
A l'heure où la Région engage l'élaboration de sa stratégie pour la biodiversité, il importe de rappeler à l'Etat qu'**aujourd'hui les collectivités territoriales financent plus de la moitié des actions en faveur de la biodiversité, là où l'Etat n'intervient qu'à hauteur de 14%**. Espérons que la prise en compte globale de la biodiversité progresse, pour être enfin à la hauteur des enjeux...
Lien vers le site région Centre

FNE : « le spectre de Copenhague plane » *– 28 octobre*

À une journée de la fin de la COP-10, la crainte d'un échec reste forte parmi les délégués. Et ce, malgré la volonté affichée et revendiquée de la plupart des pays d'aboutir à des décisions satisfaisantes.

Le segment ministériel travaille d'arrache pied pour trouver le compromis nécessaire à l'adoption du **protocole APA** (Accès aux ressources et partage des avantages). Car tous redoutent que cette COP-10 ne parvienne à mettre en place les mécanismes internationaux qui s'imposent. Les délégués sont tous conscients de la nécessité vitale de protéger les écosystèmes du monde entier, mais certains semblent avoir du mal à dépasser les postures sur des points précis comme le respect des obligations. Alors, pour peser sur la balance, après l'annonce du déblocage de deux milliards de dollars en trois ans par le Japon, la Secrétaire d'État **Chantal Jouanno a indiqué que la France allait doubler d'ici 2012 ses financements pour la biodiversité dans le cadre de l'aide publique au développement (APD)**, ce qui représente 200 millions d'euros par an, et 500 millions d'euros par an à partir de 2014.

Concernant le **plan stratégique pour la période 2011-2020**, les discussions avancent puisqu'un accord sur l'intégration de la biodiversité dans les comptes nationaux a pu être trouvé et que la forêt sera probablement inscrite dans les habitats dont il faut stopper (ou réduire ?) la destruction et la fragmentation. Mais les discussions restent difficiles sur les objectifs chiffrés à faire figurer dans le plan. **La dernière journée risque d'être longue.** Croisons les doigts pour que les ultimes grains de sable qui demeurent ne grippent pas définitivement les négociations et pour que les compromis qui seront trouvés soient un peu plus que de belles déclarations d'intention sans envergure.

Dans ce climat tendu, les **évènements parallèles** perdent de leur saveur. Pourtant, ils démontrent que des idées et des actions en faveur de la biodiversité existent : ainsi, l'Agence de l'environnement des Pays-Bas est venue présenter sa réflexion sur le décloisonnement des politiques, montrant qu'un commerce durable à l'échelle mondiale, une planification à l'échelle nationale et le soutien à des projets locaux de développement durable offrent une combinaison plus que favorable à la biodiversité.

Communiqué de presse

FNE : les doutes demeurent au démarrage du segment ministériel *– 27 octobre*

La COP-10 entre dans sa phase finale avec le démarrage du segment ministériel le 27 octobre : des ministres de l'environnement et autres représentants de haut niveau de plus de 120 pays vont tenter de finaliser les négociations commencées il y a dix jours.

Le segment ministériel a débuté par une réunion plénière où les différents intervenants (dont Ryu Matsumoto, ministre de l'environnement du Japon et Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU) ont espéré que la présence des négociateurs de haut niveau permettra de **trouver un accord sur l'APA (Accès aux ressources et partage des avantages), d'adopter un plan stratégique et de mettre en place au plus tôt la Plate-forme scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IpBes)**.

- **Financements** : le premier ministre japonais Naoto Kan a annoncé que son pays fournira 2 milliards de dollars en trois ans pour aider les pays en développement à combattre la perte de biodiversité. La Grande Bretagne s'est engagée pour sa part à contribuer à la conservation des forêts à hauteur de 100 millions de livres. L'Union européenne a rappelé qu'elle consacrait déjà un milliard d'euros par an à la biodiversité des pays en développement, sachant que l'Allemagne avait également annoncé une aide de 500 millions d'euros sur deux ans et la Belgique le déblocage de 10 millions d'euros pour le programme REDD+ (financement de la lutte contre la déforestation).

- **APA** : les Parties ont à nouveau insisté sur l'importance du protocole APA**.** Sur ce point, les réunions bilatérales ont permis de faire avancer la rédaction de certains articles, notamment celui relatif à l'approbation et l'implication des communautés autochtones et locales pour l'accès à leurs ressources génétiques. La situation reste en revanche "sérieuse", mais avec des "chances" d'aboutir, pour les articles sur le respect des obligations, les savoirs traditionnels publiquement disponibles, et l'utilisation des produits dérivés. Mais dans ce cas, quelle sera la portée du texte de compromis adopté ? Le **Groupe de travail I** a de son côté procédé à l'examen de nouveaux projets de décisions. Il a notamment adopté la décision relative à l'Initiative taxonomique mondiale (certains points demeurant en crochet seront levés avec l'adoption du protocole APA), aux incitations (favorables et défavorables) à la préservation de la biodiversité, et à la biodiversité agricole.

- Plan stratégique : Dans les travaux du **Groupe de travail II**, **FNE** a particulièrement surveillé la question du plan stratégique pour la période 2011-2020. Si l'Union européenne et plusieurs Parties ont soutenu l'objectif de stopper d'ici 2020 l'érosion de la biodiversité, d'autres pays comme le Canada et le Brésil souhaitent un cadre plus souple. Un compromis a toutefois été trouvé sur les quatre premiers objectifs du plan, consacrés au traitement des causes profondes de l'érosion de biodiversité par l'intégration de la biodiversité dans les autres politiques. Les discussions vont se poursuivre sur les objectifs en termes de réduction de l'érosion et d'extension des aires protégées.

Communiqué de presse

PNUE : LifeWeb, plusieurs espèces devraient profiter d'un programme de conservation financé par l'Espagne *– 28 octobre*

Le 28 octobre, lors de la COP-10 à Nagoya, **le gouvernement espagnol et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont présenté un nouveau partenariat pour les aires protégées dans le cadre de l'initiative *LifeWeb***. Plus de quinze aires protégées d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine devraient recevoir 6,8 millions de dollars dans le cadre d'un programme de défense de l'environnement. Ce projet, qui concerne surtout les pays en développement et à faibles revenus, vise non seulement à défendre la biodiversité mais aussi à améliorer les conditions de vie des communautés habitant dans et autour des aires protégées. Ce partenariat permettra aussi la création de nouvelles aires protégées qui, à leur tour, assureront de nouvelles sources de revenus aux populations locales.

L'Espagnole Teresa Ribera, Secrétaire d'État au changement climatique, a expliqué : " Nous nous battons pour que le plus grand nombre possible de ces quelques 100 000 sites soit bien géré, de manière à améliorer au maximum les moyens de subsistance et les revenus des populations riveraines tout en préservant la biodiversité et les écosystèmes économiquement importants qui s'y trouvent…Ainsi, cette initiative participe à la réalisation des objectifs environnementaux et des objectifs du millénaire pour le développement concernant la réduction de la pauvreté."

Parmi les aires protégées qui profiteront des fonds du partenariat LifeWeb on peut citer :

- **En Afrique** : *le parc national de Takamanda au Cameroun*, *les parcs nationaux de la Garamba et de Kazuhi-Biega en République démocratique du Congo*
- **En Asie** : *le Parc national de Gunung Leuser au nord de Sumatra en Indonésie*
- **En Amérique centrale** : *le parc national du Volcán Barú au Panama et l'aire de conservation de La Montañona au* Pacifique Sud et Nord-Est et région des Caraïbes, les *Sanctuaires pour mammifères marin et habitat critique des régions du Pacifique Sud et Nord-Est et des Caraïbes*

Communiqué de presse - Initiative LifeWeb

UICN : SOS – Un nouvel appel est lancé aux entreprises pour enrayer le risque d'extinction des espèces *– 28 octobre*

Le Fonds pour l'environnement mondial, le Groupe de la Banque mondiale et l'**UICN** ont annoncé le 28 octobre à Nagoya le lancement de l'**initiative *SOS, « Save Our Species » (Sauvons nos espèces)***, dotée d'une enveloppe de 10 millions de dollars, et ont exhorté les entreprises à contribuer à la mise en place du plus grand fonds mondial pour la conservation des espèces d'ici à 2015.

Cette initiative a pour but d'enrayer le risque d'extinction encouru par des milliers d'espèces animales et végétales de par le monde. Certaines d'entre elles disparaissent en effet à l'heure actuelle, à un rythme mille fois supérieur à la normale. Il paraît donc essentiel de conserver la diversité biologique pour préserver le bien-être de l'humanité, assurer un développement durable et faire reculer la pauvreté. *SOS, Sauvons nos espèces* se propose d'apporter une **réponse mondiale au défi de la perte de biodiversité et vise à mobiliser le soutien financier d'entreprises du secteur privé possédant une expertise reconnue à l'échelle internationale en matière de conservation de la nature, et à stimuler la coopération des pays du monde entier dont les espèces sont menacées d'extinction**. Au moyen de dons, l'initiative financera des actions de conservation sur le terrain, en s'attachant en priorité à certaines espèces menacées et à leurs habitats, et surtout, elle formera le maillon qui faisait cruellement défaut jusqu'à présent en donnant aux entreprises du secteur privé une occasion unique de participer directement à la sauvegarde de l'environnement naturel de la planète et les aidera à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable.

Au cours de la phase préparatoire, *SOS* a d'ores et déjà débloqué des fonds d'urgence pour aider à sauver plus de trente espèces. L'**UICN** gèrera cette ambitieuse initiative sur la base de sa Liste rouge mondiale des espèces menacées et des conclusions de ses milliers d'experts qui parcourent la planète.

Communiqué de presse - Site SOS save our species - Liste rouge mondiale des espèces menacées

Comité 21
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France
Tél. 01 55 34 75 21 . Fax 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org
www.comite21.org
www.agenda21france.org